



Madame Anne Bisagni-Faure
Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine
5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux cedex

Talence, le vendredi 3 mai 2024

MONIQUE DE MARCO

SÉNATRICE DE LA
GIRONDE

*VICE-PRESIDENTE
DE LA
COMMISSION
CULTURE*

MEMBRE DU GROUPE
ÉCOLOGISTE –
SOLIDARITE ET
TERRITOIRES

Madame la Rectrice,

En tant que membre de la Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat, je suis interpellée au sujet de l'ensemble scolaire Notre-Dame de Bétharram. Les soixante-seize plaintes enregistrées à ce jour laissent penser que des dysfonctionnements graves ont eu lieu depuis plusieurs années au sein de ces établissements. Aussi, afin de pouvoir avoir une vision plus précise du fonctionnement de ce groupe scolaire, je vous serais reconnaissante de bien vouloir apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

Quelle est la nature des signalements qui ont été portés à la connaissance de l'Académie ? Des signalements pour atteinte à la laïcité ont-ils eu lieu ?

Des inspections ont-elles été réalisées dans cet établissement ces dernières années ? Si oui, serait-il possible d'avoir une copie des rapports ou archives en votre possession depuis les années 1970 ?

L'académie a-t-elle envisagé de rompre par le passé le contrat avec l'établissement, notamment après les plaintes déposées dans les années 1990 ?

Auriez-vous des informations relatives aux subventions versées par les différentes collectivités à cet établissement sur les cinquante dernières années ?

Je vous remercie de bien vouloir nous communiquer l'ensemble des éléments susceptible d'aider la représentation parlementaire à mieux comprendre cette situation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de toute ma considération.

Monique de Marco